

Conseil des commissaires

À une réunion ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda, tenue le 19 juin 2017, à 19 h 30, à son centre administratif situé au 70, rue des Oblats Est, Rouyn-Noranda, Québec, sont présents :

M. Henri Bégin	M. Jean-Pierre Frelas
Mme Doris Bergeron	Mme Claudette Latreille
Mme Samia El Hamri	Mme Mireille Vincelette
M. René Forgues	

M. Michel Labelle (commissaire-parent primaire)
M. Arthur Leclerc (commissaire-parent secondaire)
Nathalie Tremblay (commissaire-parent EHDAA)

Sont absents : M. Yves Dumulon et M. Steve Jolicoeur

Tous commissaires formant quorum, sous la présidence de M. Daniel Camden

Assistent aussi à la réunion :

M. Yves Bédard, directeur général
M. Martial Drolet, directeur du Service des ressources financières
Mme Lyne Garneau, secrétaire générale
Mme Anne-Frédérique Karsenti, directrice des Services éducatifs
Mme Édith-Martine Lapierre, directrice du Service des ressources matérielles
M. Paul-Ange Morin, directeur du Service des ressources humaines

1. Ouverture de la réunion

Le président ouvre la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

CC-3083 Il est proposé par Claudette Latreille, appuyée par Michel Labelle, d'adopter l'ordre du jour en annulant le point 6.4 *Modification apportée à la Politique d'acquisition de biens de services et de travaux de construction (P-21-RM)*, ce qui est résolu à l'unanimité.

3. Vérification des suites données et adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 15 mai 2017.

Le directeur général indique que les suites ont été données à la réunion mentionnée en titre.

CC-3084 Il est proposé par Samia El Hamri, appuyée par Henri Bégin, d'adopter le procès-verbal de la réunion du 15 mai 2017, ce qui est résolu à l'unanimité.

4. Demandes verbales de l'assistance

Mme Suzanne Blais ainsi que Mme Cécile Grenier s'adressent aux membres du conseil des commissaires pour faire part de leur inquiétude face au retrait des cours de musique dans les écoles.

Conseil des commissaires

5. Rapport des comités de travail

5.1 Comité de vérification

Henri Bégin fait un résumé des points traités au comité de vérification.

5.2 Comité des ressources humaines

Michel Labelle fait un résumé des points traités au comité ressources humaines.

5.3 Comité de gouvernance et d'éthique

Claudette Latreille fait un résumé des points traités au comité de gouvernance et d'éthique.

6. Décision (points nécessitant une résolution)

6.1 Adoption des comptes

Il est proposé par Samia El Hamri, d'adopter les listes des chèques émis du 18 mai au 15 juin 2017 et conservées aux archives de façon permanente au dossier numéro 322-06, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.2 Attribution de contrats

6.2.1 Contrat d'hygiène et salubrité – École La Source (secteur sportif)

Considérant l'appel d'offres public N° 362630014 émis le 23 mai 2017 pour la fourniture de services en hygiène et salubrité à l'école La Source (secteur sportif) et l'analyse des soumissions reçues le 6 juin 2017;

Considérant les documents déposés et la présentation de la directrice des ressources matérielles aux membres du comité de vérification;

Considérant la recommandation unanime des membres du comité de vérification;

Il est proposé par Michel Labelle, appuyé par Arthur Leclerc, d'attribuer un contrat de services techniques à l'entreprise Témabex inc. pour les travaux d'hygiène et salubrité à l'école La Source (secteur sportif), faisant suite à l'appel d'offres public N° 362630014 basé sur le prix le plus bas, pour un montant annuel de 57 460,22 \$, avant taxes, 10 mois par année, soit de la dernière semaine d'août à la dernière semaine de juin, sujet à l'indexation annuelle des salaires (maximum de 3,5 %) en vertu du décret du Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics, représentant un montant de 172 380,66 \$, avant taxes, pour la période de trois ans ferme débutant le 28 août 2017 et se terminant la dernière semaine de juin 2020, avec possibilité de renouvellement pour deux années supplémentaires, et d'autoriser le président du conseil et la directrice des ressources matérielles à signer les documents contractuels pour et au nom de la Commission scolaire, ce qui est résolu à l'unanimité.

CC- 3106

CC- 3085

Conseil des commissaires

6.2.2 Remplacement chaudière E-1 et contrôles (013MB1601) – Petit Sacré -Cœur

Considérant l'allocation reçue du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » 2015-2016;

Considérant l'appel d'offres public et la recommandation de la firme Stantec Experts-Conseils ltée à la suite de l'ouverture des soumissions le 9 juin 2017 à 10 h;

Considérant les documents déposés et la présentation de la directrice du Service des ressources matérielles aux membres du comité de vérification;

Considérant la recommandation unanime des membres du comité de vérification compte tenu des éléments présentés;

Il est proposé par Nathalie Tremblay, appuyée par Doris Bergeron, d'attribuer un contrat de construction au montant de 227 748,00 \$ avant taxes, représentant un montant de 261 853,26 \$ taxes incluses, à l'entreprise Plomberie Marcel Masse inc. à la suite d'un appel d'offres public basé sur le prix le plus bas dans le cadre du projet de remplacement de la chaudière E-1 à l'école Petit Sacré-Coeur, et d'autoriser le président du conseil des commissaires et la directrice du Service des ressources matérielles à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.2.3 Remplacement chaudières G-11, G-12 et G-13 (019MB1601) – École D'Iberville

Considérant l'allocation reçue du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » 2015-2016;

Considérant l'appel d'offres public et la recommandation de la firme SNC-Lavalin Stavibel inc. à la suite de l'ouverture des soumissions le 14 juin 2017 à 14 h;

Considérant les documents déposés et la présentation de la directrice du Service des ressources matérielles aux membres du comité de vérification;

Considérant la recommandation unanime des membres du comité de vérification compte tenu des éléments présentés;

Il est proposé par Arthur Leclerc, appuyé par Claudette Latreille, d'attribuer un contrat de construction au montant de 297 313 \$ avant taxes, représentant un montant de 341 835.62 \$ taxes incluses, à l'entreprise Plomberie Marcel Masse inc. à la suite d'un appel d'offres public basé sur le prix le plus bas dans le cadre du projet de remplacement des chaudières G-11, G-12 et G-13 à l'école D'Iberville, et d'autoriser le président du conseil des commissaires et la directrice du Service des ressources matérielles à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire, ce qui est résolu à l'unanimité.

CC-3086

CC-3087

Conseil des commissaires

6.2.5 Aménagement laboratoires science, techno et orientation (038TF1801) – École La Source

Considérant l'allocation reçue du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 50624 « Réfection et transformation des actifs » 2017-2018;

Considérant l'appel d'offres public et la recommandation de la firme Groupe Conseil Trame inc. à la suite de l'ouverture des soumissions le 16 juin 2017 à 11 h;

Considérant les documents déposés et la présentation de la directrice du Service des ressources matérielles aux membres du comité de vérification;

Considérant la recommandation unanime des membres du comité de vérification compte tenu des éléments présentés;

Il est proposé par Claudette Latreille, appuyée par Samia El Hamri, d'attribuer un contrat de construction au montant de 303 079 \$ avant taxes, représentant un montant de 348 465 \$ taxes incluses, à l'entreprise Construction Ferdinand Mercier inc. à la suite d'un appel d'offres public basé sur le prix le plus bas dans le cadre du projet d'aménagement de laboratoires de science, techno et orientation à l'école La Source, et d'autoriser le président du conseil des commissaires et la directrice du Service des ressources matérielles à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.2.6 Attribution des contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie

Considérant la qualification des firmes professionnelles suivantes en architecture à nous fournir des services pour la période du 21 novembre 2016 au 20 novembre 2017 :

- Artcad Groupe Conseil inc.
- Groupe Conseil Trame inc.
- MLS et Associés, architectes inc.

Considérant la qualification des firmes professionnelles suivantes en ingénierie à nous fournir des services pour la période du 21 novembre 2016 au 20 novembre 2017 :

- Stantec inc.
- Innovex Consultants
- Groupe WSP Canada inc.
- SNC-Lavalin Stavibel inc.
- Jean-Marc Caron et Associés inc.

Considérant les recommandations du comité de sélection pour l'attribution des contrats de services professionnels inscrits au tableau annexé;

Considérant les documents déposés et la présentation de la directrice du Service des ressources matérielles aux membres du comité de vérification;

Conseil des commissaires

Considérant la recommandation unanime des membres du comité de vérification compte tenu des éléments présentés;

CC-3089

Il est proposé par Doris Bergeron, appuyée par Michel Labelle, de retenir les services des firmes professionnelles en architecture et en ingénierie nommées ci-dessus pour la conception des plans et devis pour appel d'offres et services durant les travaux dans le cadre des projets inscrits au tableau annexé, et d'autoriser le coordonnateur en gestion de projets du Service des ressources matérielles à signer les contrats de services professionnels pour et au nom de la Commission scolaire, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.3 Approbation de dépenses

Il n'y a rien à rapporter à ce point de l'ordre du jour.

6.4 Modification apportée à la Politique d'acquisition de biens de services et de travaux de construction (P-21-RM)

Ce point à l'ordre du jour est annulé.

6.5 Vente de terrains

6.5.1 Vente d'une emprise à la Ville de Rouyn-Noranda sur le terrain de l'école de Cléricy-Mont-Brun, immeuble Cléricy (sanitaire)

Considérant la planification du projet d'assainissement des eaux usées du secteur de Cléricy par la Ville de Rouyn-Noranda;

Considérant la largeur restreinte de la rue ne permettant pas la réalisation du projet;

Considérant la demande reçue de la Ville de leur céder une emprise de 300 mètres carrés à la valeur municipale uniformisée en façade du terrain appartenant à la Commission scolaire, sur le lot 4 820 589, sis au 8290 route d'Aiguebelle à Rouyn-Noranda;

Considérant que les frais d'arpentage et de préparation de l'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur;

Considérant les documents déposés et la présentation de la directrice du Service des ressources matérielles aux membres du comité de vérification;

Considérant la recommandation unanime des membres du comité de vérification compte tenu des éléments présentés;

CC-3090

Il est proposé par Jean-Pierre Frelas, appuyé par Mireille Vincelette, de céder à la Ville de Rouyn-Noranda une parcelle de terrain située sur le lot 4 820 589, au 8290, route d'Aiguebelle à Cléricy, pour un montant de 360 \$ correspondant à la valeur municipale uniformisée, dans le cadre du projet d'assainissement des eaux du secteur de Cléricy, et d'autoriser la directrice du Service des ressources matérielles à signer les documents contractuels pour et au nom de la Commission scolaire, ce qui est résolu à l'unanimité.

Conseil des commissaires

6.5.2 Vente d'un terrain portant le numéro de lot 4 381 389 situé sur le rang du Lac Boisclair à Rouyn-Noranda, quartier Beaudry

Considérant l'appel d'offres public réalisé en novembre 2012 et l'absence de soumissions;

Considérant l'appel d'offres public réalisé par la Société québécoise des infrastructures (SQI) le 1^{er} avril 2016 pendant une période de 6 semaines et l'absence de soumissions;

Considérant les restrictions de construction relatives au zonage agricole du lot et que celui-ci représente une superficie de 1741.9 mètres carrés qui faisait partie d'un lot agricole d'origine, soit le lot portant le numéro de cadastre rénové 4 381 390 d'une superficie de 415 533.8 mètres carrés;

Considérant l'intérêt du propriétaire du lot d'origine à reconstituer le lot;

Considérant que tous les droits, frais et honoraires consécutifs à la présente vente sont à la charge de l'acquéreur;

Considérant les documents déposés et la présentation de la directrice du Service des ressources matérielles aux membres du comité de vérification;

Considérant la recommandation unanime des membres du comité de vérification compte tenu des éléments présentés;

CC-3091

Il est proposé par Michel Labelle, appuyé par Henri Bégin, de vendre à M. Edgar Coutu le terrain identifié comme étant le lot 4 381 389, sis sur le rang du Lac Boisclair à Rouyn-Noranda, quartier Beaudry, pour un montant de 1 \$ avant taxes, soit 1,15 \$ taxes incluses, et d'autoriser la directrice du Service des ressources matérielles à signer les documents contractuels pour et au nom de la Commission scolaire, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.6 Ajout d'espace

6.6.1 Ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511) – École Notre-Dame-de-Grâce

Considérant les efforts réalisés dans les dernières années, à même la mesure 50 624 volet transformation, afin d'aménager les locaux de façon optimale pour l'accueil des élèves;

Considérant l'analyse des prévisions d'effectifs scolaires effectuées au primaire;

Considérant le manque d'espace actuel et l'augmentation des effectifs scolaires prévue par le Ministère;

Considérant la possibilité d'ajout de classes de maternelles 4 ans à temps plein;

Considérant la non-conformité des moyens d'évacuation du 4^e étage de l'école Notre-Dame-de-Grâce interdisant l'utilisation de cette aire de plancher;

Considérant la demande de mesure différente faite en 2015 auprès des autorités compétentes afin d'autoriser l'utilisation du 4^e étage de l'école Notre-Dame-de-Grâce aux conditions proposées et le refus qui nous a été transmis en 2016;

Conseil des commissaires

Considérant la mesure 50511 – Ajout d’espace pour la formation générale, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2018-2028;

Considérant les documents déposés et la présentation de la directrice du Service des ressources matérielles aux membres du comité de vérification;

Considérant la recommandation unanime des membres du comité de vérification compte tenu des éléments présentés;

CC-3092

Il est proposé par Claudette Latreille, appuyée par Jean-Pierre Frelas, d’autoriser la directrice du Service des ressources matérielles à présenter une demande d’ajout d’espace pour l’école Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre de la mesure 50511 – Ajout d’espace pour la formation générale du Plan Québécois des infrastructures 2018-2028 pour et au nom de la Commission scolaire, ce qui est résolu à l’unanimité.

6.6.2 Ajout d’espace pour la formation générale (mesure 50511) – École Le Prélude

Considérant les efforts réalisés dans les dernières années, à même la mesure 50 624 volet transformation, afin d’aménager les locaux de façon optimale pour l’accueil des élèves;

Considérant l’analyse des prévisions d’effectifs scolaires effectuées au primaire;

Considérant le manque d’espace actuel et l’augmentation des effectifs scolaires prévue par le Ministère;

Considérant la possibilité d’ajout de classes de maternelles 4 ans à temps plein;

Considérant la mesure 50511 – Ajout d’espace pour la formation générale, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2018-2028;

Considérant les documents déposés et la présentation de la directrice du Service des ressources matérielles aux membres du comité de vérification;

Considérant la recommandation unanime des membres du comité de vérification compte tenu des éléments présentés;

CC-3093

Il est proposé par Arthur Leclerc, appuyé par René Forgues, d’autoriser la directrice du Service des ressources matérielles à présenter une demande d’ajout d’espace pour l’école Le Prélude dans le cadre de la mesure 50511 – Ajout d’espace pour la formation générale du Plan québécois des infrastructures 2018-2028 pour et au nom de la Commission scolaire, ce qui est résolu à l’unanimité.

6.6.3 Ajout d’espace pour la formation générale (mesure 50511) – École d’Évain (immeuble Notre-Dame-de-l’Assomption)

Considérant les efforts réalisés dans les dernières années, à même la mesure 50 624 volet transformation, afin d’aménager les locaux de façon optimale pour l’accueil des élèves;

Considérant l’analyse des prévisions d’effectifs scolaires effectuées au primaire;

Conseil des commissaires

Considérant le manque d'espace actuel et l'augmentation des effectifs scolaires prévue par le Ministère;

Considérant la possibilité d'ajout de classes de maternelles 4 ans à temps plein;

Considérant la mesure 50511 – Ajout d'espace pour la formation générale, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2018-2028;

Considérant les documents déposés et la présentation de la directrice du Service des ressources matérielles aux membres du comité de vérification;

Considérant la recommandation unanime des membres du comité de vérification compte tenu des éléments présentés;

CC-3094

Il est proposé par Doris Bergeron, appuyée par Mireille Vincelette, d'autoriser la directrice du Service des ressources matérielles à présenter une demande d'ajout d'espace pour l'école d'Évain, immeuble Notre-Dame-de-l'Assomption dans le cadre de la mesure 50511 – Ajout d'espace pour la formation générale du Plan Québécois des infrastructures 2018-2028 pour et au nom de la Commission scolaire, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.7 Guide de planification des immobilisations 2017-2020

Considérant la confirmation des allocations à venir du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant les investissements prévus pour l'année 2017-2018;

Considérant la liste des projets à présenter au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments 2017-2018 inscrits à l'annexe 6.2.2 du Guide de planification des projets en immobilisations 2017-2020;

Considérant le dépôt du document cité en titre auprès des membres du conseil le 15 mai 2017;

Considérant la présentation de la directrice du Service des ressources matérielles au comité de vérification;

Considérant la recommandation unanime des membres du comité de vérification compte tenu des éléments présentés;

CC-3095

Il est proposé par Samia El Hamri, appuyée par Claudette Latreille, d'adopter le « Guide de planification des projets en immobilisations 2017-2020 », et d'autoriser la directrice du Service des ressources matérielles à transmettre au ministère les projets identifiés à l'annexe 6.2.2, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.8 Plan triennal de répartition et destination des immeubles 2017-2020

Considérant l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit qu'une commission scolaire, après consultation auprès de la Ville dont elle occupe le territoire et auprès du comité de parents, doit établir un plan triennal de répartition et destination de ses immeubles;

Considérant la consultation réalisée au cours des dernières semaines auprès de la Ville de Rouyn-Noranda et du comité de parents;

Conseil des commissaires

Considérant les documents déposés et la présentation de la directrice du Service des ressources matérielles aux membres du comité de vérification;

Considérant la recommandation unanime des membres du comité de vérification compte tenu des éléments présentés;

CC-3096

Il est proposé par Michel Labelle, appuyé par Nathalie Tremblay, d'adopter le « Plan triennal de répartition et destination des immeubles 2017-2020 » de la Commission scolaire, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.9 Actes d'établissement 2017-2018

Considérant l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant le travail de vérification effectué par le comité de gestion, ainsi que les directions d'école et de centre;

Considérant la consultation effectuée auprès du conseil d'établissement des écoles et centres (art. 79 et 110.1 LIP);

Considérant la consultation effectuée auprès du comité de parents (art.193 LIP);

CC-3097

Il est proposé par Doris Bergeron, appuyée par Arthur Leclerc, d'adopter les actes d'établissement des écoles et des centres pour l'exercice 2017-2018, en prenant compte des modifications apportées aux actes suivants :

- école Sacré-Coeur: ajout de *Maternelle 4 ans temps partiel* aux ordres d'enseignement;
- école La Source: ajout de *centre Élisabeth-Bruyère, Centre Ressources Jeunesse* et *centre administratif* aux immeubles et ajout de *1^{er} cycle du primaire* et *2^e cycle du secondaire* aux ordres d'enseignement;
- école D'Iberville: ajout de *centre Élisabeth-Bruyère, Centre Ressources Jeunesse* et *centre administratif* aux immeubles;
- centre Élisabeth-Bruyère: ajout de *Centre Ressources Jeunesse, Les Intrépides* et *Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue* aux immeubles et ajout de *Préscolaire, 1^{er}, 2^e et 3^e cycle du primaire, 1^{er} et 2^e cycle du secondaire* et *Formation professionnelle* aux ordres d'enseignement;
- centre Polymétier: ajout de *Clientèle scolarisée hors établissement* aux immeubles;

ce qui est résolu à l'unanimité.

6.10 Modification apportée au Règlement sur la tenue des séances du conseil des commissaires (RCC-24)

Une discussion est tenue concernant l'heure du début des rencontres et une demande pour un vote à main levée est faite par Mireille Vincelette. À majorité, les commissaires sont d'accord pour que les rencontres du conseil débutent à 19 h, à compter de la prochaine année scolaire. Cette information sera inscrite dans le Règlement sur la tenue des séances du conseil des commissaires.

Conseil des commissaires

Considérant le travail effectué par les membres du comité de gestion;

Considérant la recommandation unanime du comité de gouvernance et d'éthique compte tenu des éléments présentés et du travail effectué par ses membres;

CC-3098

Il est proposé par Claudette Latreille, appuyée par Nathalie Tremblay, d'adopter le règlement RCC-24 avec les modifications qui ont été apportées, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.11 Calendrier des rencontres 2017-2018

Conformément au Règlement sur la tenue des séances ordinaires du conseil des commissaires (RCC-24);

CC-3099

Il est proposé par Henri Bégin, appuyé par Arthur Leclerc, d'adopter le calendrier des réunions du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2017-2018, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.12 Délégation – Assemblée générale annuelle ACSAT (22 septembre à Val - D'Or)

CC-3100

Il est proposé par Doris Bergeron, appuyée par Michel Labelle, de nommer les commissaires suivants à titre de délégués à l'Assemblée générale annuelle de l'ACSAT qui est prévue le 22 septembre 2017, à Val-D'Or:

1. Henri Bégin
2. Daniel Camden
3. Claudette Latreille
4. Mireille Vincelette

ainsi que Jean-Pierre Frelas, à titre de substitut, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.13 Politique relative aux modalités d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (P- 49-SE)

Considérant la politique P-49-SE adoptée le 21 juin 2010;

Considérant les changements apportés à l'entente intervenue entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) pour le compte des syndicats d'enseignantes et d'enseignants qu'elle représente 2015-2020, 8-9.04 C;

Considérant les recommandations favorables de la mise en œuvre de la présente politique, notamment sur les modèles d'organisation des services avec le comité paritaire de la Commission scolaire le, 27 avril 2017 (Entente intervenue entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) pour le compte des syndicats d'enseignantes et d'enseignants qu'elle représente 2015-2020, 8-9.04 C);

Considérant l'avis favorable du comité de parents sur la présente politique, le 4 avril 2017 (art. 187);

Considérant la présentation de la nouvelle politique par la directrice des Services éducatifs aux membres du comité de gouvernance et d'éthique le 18 avril 2017;

Conseil des commissaires

Considérant la recommandation unanime des membres du comité de gouvernance et d'éthique compte tenu des éléments présentés;

CC-3101

Il est proposé par Nathalie Tremblay, appuyée par Michel Labelle d'adopter la politique P-49-SE, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.14 Modifications à l'organigramme

6.14.1 Abolition et création de postes pour le personnel de soutien

Considérant l'évaluation des besoins avec le directeur du Service des ressources humaines et les unités administratives concernées;

Considérant les départs à la retraite;

Considérant que la convention collective du personnel de soutien ne permet à la Commission scolaire d'abolir un poste qu'au départ de son titulaire ou au 1^{er} juillet de chaque année;

Considérant la présentation effectuée par le directeur général auprès du comité ressources humaines;

Considérant la recommandation unanime du comité ressources humaines;

CC-3102

Il est proposé par Nathalie Tremblay, appuyée par Arthur Leclerc, d'abolir :

- le poste d'ouvrière ou ouvrier d'entretien classe II à l'école La Source;
- le poste d'agente ou agent de bureau classe I au centre Polymétier;

et de créer :

- le poste d'ouvrière ou ouvrier d'entretien classe II à l'école La Source et au centre administratif;
- le poste d'agente ou agent de bureau classe II (71,42 %) à l'école Notre-Dame-de-Grâce;
- le poste de technicienne ou technicien en loisirs à l'école D'Iberville;

et ce, à compter du 1^{er} juillet 2017, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.14.2 Création d'un poste pour le personnel professionnel

Considérant les départs à la retraite;

Considérant l'évaluation des besoins avec le directeur du Service des ressources humaines et les unités administratives concernées;

Considérant la présentation effectuée par le directeur général auprès du comité ressources humaines;

Considérant la recommandation unanime du comité ressources humaines;

CC-3103

Il est proposé par Henri Bégin, appuyé par Doris Bergeron,

Conseil des commissaires

de créer :

- le poste de conseillère ou conseiller en formation scolaire au centre Polymétier;

et ce, à compter du 1^{er} juillet 2017, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.14.3 Abolition et création de postes pour le personnel cadre

Considérant la résolution CC-2280 adoptée le 20 juin 2016;

Considérant l'analyse des besoins à l'école d'Évain et au centre Élisabeth-Bruyère;

Considérant les discussions tenues entre le directeur général et le comité de relation de travail des directions d'établissement et celui des cadres;

Considérant la présentation du directeur général aux membres du comité ressources humaines;

Considérant la recommandation unanime des membres du comité ressources humaines compte tenu des éléments présentés;

Il est proposé par Doris Bergeron, appuyée par Mireille Vincelette d'abolir :

- le poste de direction adjointe partagé entre le centre Élisabeth-Bruyère (50%) et l'école d'Évain (50%)

et de créer :

- le poste de direction adjointe à l'école d'Évain;
- le poste de direction adjointe à l'école Sacré-Cœur;
- le poste de coordonnatrice ou coordonnateur à la formation professionnelle;

et ce, pour une entrée en fonction selon une date convenue avec le directeur général, ce qui est résolu à l'unanimité.

7. Orientation / Consultation / Reddition de comptes

7.1 Services éducatifs

Anne-Frédérique Karsenti présente et commente le document *Répartition des services éducatifs de la formation générale des jeunes entre les écoles de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda*.

7.2 Évaluation du directeur général

Daniel Camden et Claudette Latreille apportent des précisions sur les documents remis concernant l'évaluation du directeur général.

CC-3104

Conseil des commissaires

8. Informations

8.1 Direction générale

Yves Bédard informe les commissaires des dossiers qui sont en cours au niveau de la direction générale.

8.2 Secrétariat général

Lyne Garneau informe les commissaires du suivi du dossier concernant le recours collectif pour les frais chargés aux parents.

9. Rapport des commissaires-parents

9.1 Comité EHDAA

Nathalie Tremblay fait rapport des travaux du comité EHDAA.

9.2 Comité de parents

Michel Labelle fait rapport des travaux du comité de parents.

10. Information des organismes

10.1 Association des commissions scolaires de l'A-T

Henri Bégin présente les dernières nouvelles de l'Association des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue.

10.2 Fédération des commissions scolaires du Québec

Le président présente les dernières nouvelles de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

11. Rapport des représentations effectuées

Les membres font rapport des représentations effectuées.

12. Levée de la réunion

Il est proposé par Michel Labelle , appuyé par Arthur Leclerc, de lever la réunion, ce qui est résolu à l'unanimité.

Il est 23 h lorsque se termine la réunion.

Daniel Camden,
Président

Lyne Garneau,
Secrétaire générale